

Assainissement : demande de saisie du conseil de la concurrence

La majorité municipale a voté le renouvellement à Véolia de la délégation de service public de nos réseaux d'assainissement, c'est-à-dire la collecte des eaux usées et pluviales sans l'épuration finale, pour un nouveau contrat de 10 ans en vigueur depuis octobre. C'est donc un contrat fondamental pour notre ville jusqu'en 2019. Or l'attribution de ce très gros marché nous semble avoir connu un parcours quelque peu étonnant.

Tout d'abord, l'échéance de la fin du contrat précédent approchant, le Maire nous avait présenté dans les dépenses prévues en 2008 le coût d'une mission pour le renouvellement « de la Délégation de Service Public », alors que le Conseil municipal n'avait pas encore, comme l'exige la loi, décidé de confier à nouveau notre assainissement à un partenaire privé ou décidé de le « municipaliser », ce qui permet la plupart du temps de faire baisser le coût de votre facture d'eau (voir sur notre blog notre « Tribune libre » du 29/05/09). Face à notre étonnement, M. Larcher avait promis que cette mission étudierait aussi le retour de l'assainissement au service public. Mais il a en fait choisi de lancer cette mission d'études trop tardivement pour qu'une municipalisation de l'eau (qui demandait un peu plus de temps) soit envisageable, comme l'a expliqué le rapport rendu par la mission.

Un appel d'offres a donc été lancé. 5 entreprises ont officiellement fait acte de candidature, mais 1^{re} particularité : 3 d'entre elles se sont défaussées avant même de faire une offre. Pour le justifier, le Maire adjoint en

charge de l'eau a déclaré au Conseil du 10/07/09 (voir PV sur site Mairie) qu'il s'agissait de sociétés spécialisées dans le curage des conduits mais pas dans l'assainissement... Il y avait pourtant dans ces 3 entreprises la SAUR, la 3^e plus grosse entreprise de l'eau en France, avec 15 % du marché de l'eau et de l'assainissement privé !

Restaient alors en lice les 2 « géants » de l'eau en France : Véolia et Suez-Lyonnaise des eaux qui se partagent les 2/3 des usagers de notre pays. Rappelons que 80 % de ce marché est tenu par les entreprises privées et que les 20 % restants correspondent à des eaux municipalisées (dont Paris à partir de janvier).

La domination de ces 2 entreprises est telle que certains, en France, se demandent s'il ne pourrait pas y avoir une sorte d'entente sous-jacente entre elles, chacune respectant le territoire de l'autre, comme cela peut arriver lorsque trop peu d'entreprises dominent un marché (exemple des 3 opérateurs de téléphonie mobile sévèrement épinglés il y a peu par le Conseil de la concurrence). Ces éventuelles ententes ne sont bien sûr jamais à l'avantage des consommateurs, au contraire.

Or nous avons publiquement mis en lumière au Conseil municipal du 10/07/09 que Véolia a fait une offre avec un tarif au m³ d'eau, pour le consommateur ramboilltain, correspondant à une augmentation de son tarif suivant grosso modo l'inflation. Quant à la Lyonnaise des eaux, bien que sachant pertinemment que Rambouillet est déjà dans la strate des villes où l'eau est dans les plus

chères en France (plus de 4 € le m³), elle a fait une première offre 70 % plus chère que celle de Véolia pour un service équivalent, voire même moindre en relation clientèle, tout en demandant à ne pas payer le cautionnement prévu... 70 % !

Après négociation, Véolia a baissé son prix au m³ pour le consommateur de seulement 0,96 %, tandis que la Lyonnaise des eaux le baissait également mais en restant 48 % plus chère que son concurrent. Le choix final de la Mairie était plus qu'évident.

Tout citoyen est donc en droit de s'interroger sur cette concurrence particulière, et de se demander combien de concurrents sur les 5 « officiels » de départ avaient réellement envie d'emporter ce marché. Et quand on se souvient que l'étude d'une municipalisation de notre assainissement a été faite trop tard pour que cette opération soit envisageable, on peut légitimement se demander s'il y avait une chance que Véolia ne voit pas son contrat renouvelé pour 10 ans.

C'est pourquoi, sachant qu'une collectivité territoriale peut le faire (art. L462-1 du Code de commerce), nous demandons officiellement à notre Maire par cette « Tribune libre » de saisir le Conseil de la concurrence, au sujet du déroulement de cet important marché d'avril 2008 à juillet 2009. ▲

Commentez cette Tribune sur notre blog :

<http://rambouillet.renouveau.over-blog.com>

Pour nous rencontrer : 06 81 03 67 71



Jean-Luc TROTIGNON



Dominique SANTANA



Bruno TRANCHANT



Laetitia LAPERSONNE



Farid FERHI

Conseillers municipaux d'opposition de RAMBOUILLET RENOUVEAU
M.R.C. - P.S. - P.R.G. -
Europe Écologie - Centristes
indépendants et apparentés

À Rambouillet, où trouve-t-on l'urbanisme « durable » : dans les discours, pour sûr, mais dans la réalité...

Les 4 conseils municipaux tenus au 2^e semestre 2009 (oui, seulement 4, ce qui déjà en dit long sur la place laissée à l'assemblée élue dans la conduite des affaires de la commune !) ont été marqués par l'examen de certains projets en matière d'urbanisme (projets de la Sablière, de la maison relais, de logements pour les seniors retraités) auxquels s'ajoutent ceux à l'est de la gare et la 11^e tranche de la Clairière. Lors du conseil municipal qui a approuvé la vente par la Commune

d'une parcelle de 11.682 m² à la Sablière en vue de la construction de 154 logements, nous avons souligné que c'était à l'occasion de réaliser - enfin - un écoquartier. Il nous a été répondu que le permis de construire étant déjà déposé, le programme en question aura bien des qualités environnementales (c'est le moins que l'on puisse faire) mais que ce ne sera pas un écoquartier ; en revanche, les projets de maison relais, du quartier à l'est de la gare et de la 11^e quartier

tranche de la Clairière auront vocation (simplement vocation !) à être à hautes qualités environnementales... Et pourtant, les exemples de réalisations et de réussites ne manquent pas, à l'étranger, de Barcelone à Stockholm, de Bristol à Fribourg. Encore faut-il ajouter que pour créer un véritable écoquartier, il faut une démarche intégrant, outre le respect de l'environnement, la volonté d'associer les habitants et d'inclure les plus défavorisés, le tout s'inscrivant dans

un plan d'urbanisme à long terme à l'échelle de la ville. En bref, il faut une véritable volonté politique. Alors, vous l'avez compris : l'urbanisme « durable » attendra. ▲

Pour la liste Rambouillet Autrement Citoyenneté / Solidarité / Écologie Claire TESTA et Francis VINCENZI

Le 13 décembre 2009

Rappel : permanence des élus de la liste, le 4^e samedi du mois, bureau des groupes de la minorité de 10h à 12h.